

CONTRIBUTIONS & PARTENAIRES

Le présent guide a été rédigé par le groupe de travail sylviculture et milieux aquatiques (voir liste des membres ci-dessous). Son contenu a ensuite été soumis à un comité de lecture (voir composition page suivante) .

L'édition du guide a été prise en charge financièrement, pour 20% de son coût, par une partie des membres du groupe de travail (€) et l'association initiative biosphère Dordogne (IBD) ; et, pour les 80 % restants, par les agences de l'eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne, l'Europe (via le FEDER : fonds européen de développement régional) et la Région Limousin.

Le groupe de travail sylviculture et milieux aquatiques a délégué la maîtrise d'ouvrage pour le financement, l'édition et la diffusion du guide à BoisLim.

GRUPE DE TRAVAIL SYLVICULTURE ET MILIEUX AQUATIQUES

Animateurs du groupe de travail et rédacteurs :

Mme Séverine ECUVILLON, direction départementale des territoires de la Corrèze

M. Vincent MENNESSIER, communauté de communes des gorges de la haute Dordogne

Structures membres du groupe de travail :

- Agence de l'eau Adour-Garonne, Délégation régionale de Brive (€)
- Agence de l'eau Loire-Bretagne, Délégation Poitou-Limousin (€)
- BoisLim, l'interprofession de la filière forêt bois en Limousin (€) - Ex APiB Limousin : association pôle interprofessionnel bois du Limousin
- CETEF Limousin (Centre d'études techniques forestières du Limousin)
- CEN Limousin (Conservatoire d'espaces naturels du Limousin)
- CFBL (Coopérative forestière Bourgogne Limousin)
- CFPPA de Meymac (Centre de formation professionnelle et de promotion agricoles de Meymac)
- Chambre départementale d'agriculture de la Corrèze (€)
- Conseil général de la Corrèze
- Conseil régional du Limousin (€)
- CRPF Limousin (Centre régional de la propriété forestière du Limousin)
- DDT19 (Direction départementale des territoires de la Corrèze)
- EDT Limousin (Entrepreneurs des territoires du Limousin)
- EPCI à compétence travaux en rivière (Établissements publics de coopération intercommunale à compétence travaux en rivière) :
 - Communauté de communes de Ventadour (€)
 - Communauté de communes des gorges de la haute Dordogne (€)
- Expert forestier : Cabinet Coudert (€)
- FDAAPPMA19 (Fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection des milieux aquatiques du département de la Corrèze) (€)
- Groupements de développement forestiers :
 - ADAF Dordogne Ventadour (Association de développement et d'animation forestière)
 - GDF plateau de Millevaches (Groupement de développement forestier du plateau de Millevaches)
- Institut technologique FCBA (Institut technologique forêt cellulose bois construction ameublement)
- Lycée forestier de Meymac
- ONEMA (Office national de l'eau et des milieux aquatiques) - service départemental de la Corrèze (€)
- ONF (Office national des forêts) (€)
- PNR Millevaches en Limousin (Parc naturel régional Millevaches en Limousin)
- SEFSIL (Syndicat des exploitants forestiers et des scieurs industriels du Limousin) (€)
- SFP Limousin (Syndicat des forestiers privés du Limousin) (€)
- URCOFOR Auvergne Limousin (Union régionale des communes forestières d'Auvergne Limousin)
- M. GRATIA Bruno, chercheur à l'INRA de Nancy et enseignant au lycée forestier de Meymac

COMITÉ DE LECTURE DU GUIDE :

- ADELI (association pour un développement équilibré de la forêt en Limousin)
- AFOXA (association des forêts de Xaintrie)
- Associations de protection de l'environnement :
 - Association pic noir (groupe d'étude et de protection de la nature de l'est Corrèzien)
 - Corrèze environnement (fédération départementale des associations de protection de l'environnement de la Corrèze)
 - CPIE de la Corrèze (centre permanent d'initiation à l'environnement de la Corrèze)
 - CPIE des Pays creusois (centre permanent d'initiation à l'environnement des Pays creusois)
 - Limousin nature environnement (Fédération limousine pour l'étude et la protection de la nature)
 - Sources et rivières du Limousin
- Association des maires de la Corrèze
- Association des maires de la Creuse
- Association des maires de la Haute-Vienne
- Alliance Forêts Bois (union des 3 coopératives forestières : CAFSA, COFOGAR et FORESTARN)
- CDFAA (centre départemental de formation des apprentis agricoles)
- Chambre départementale d'agriculture de la Creuse
- Chambre départementale d'agriculture de la Haute-Vienne
- Comptoir des bois de Brive - International Paper
- Conseil général de la Creuse
- Conseil général de la Haute-Vienne
- Département de la santé des forêts Pôle interrégional Massif Central de la santé des forêts Région Auvergne, Limousin, Bourgogne
- Direction départementale des territoires de la Creuse
- Direction départementale des territoires de la Haute-Vienne
- Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Limousin
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Limousin
- Établissements publics de coopération intercommunale à compétence travaux en rivière :
 - Communauté d'agglomération de Limoges métropole
 - Communauté d'agglomération de Tulle
 - Communauté d'agglomération du Grand Guéret
 - Communauté de communes Bugeat-Sornac, Millevaches au coeur
 - Communauté de communes de Bourganeuf Royère de Vassivière
 - Communauté de communes des villages du Midi Corrèzien
 - Communauté de communes du Haut-Pays Marchois
 - Communauté de communes du pays Creuse Thaurion Gartempe
 - Communauté de communes du plateau de Gentioux
 - Communauté de communes du Sud Corrèzien
 - Communauté de communes Ussel Meymac Haute-Corrèze
 - Communauté de communes Vézère Monédières
 - Ex-communauté de communes Juillac, Loyre, Auvézère (a intégré au 01/01/2014 la communauté d'agglomération du bassin de Brive)
 - Syndicat d'aménagement du bassin de la Vienne
 - Syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM) du contrat de Pays de Boussac Châtelus Malvaleix
 - Syndicat intercommunal d'aménagement de la Vézère
 - Syndicat intercommunal d'aménagement et de développement de la basse vallée du Doustre
 - Syndicat intercommunal d'aménagement Gartempe Ardour (SIAGA)
 - Syndicat intercommunal d'aménagement de la Sédelle et de la Brézentine (SIASEBRE)
 - Syndicat intercommunal d'aménagement de la Tardoire
 - Syndicat intercommunal de la région d'Argentat
 - Syndicat mixte contrat de rivière Gartempe
 - Syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Gartempe et affluents
 - Syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Voueize
 - Syndicat mixte monts et barrages
 - Syndicat mixte Vienne-Gorre

- Établissement public territorial du bassin de la Dordogne, ÉPIDOR
- Établissement public territorial du bassin de la Vienne
- Experts forestiers :
 - Cabinet Christian Riboulet (et Philippe DENIAU)
 - Cabinet Daniel Bemelmans
 - ROCHA Claude
- FDAAPPMA 23 (Fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection des milieux aquatiques du département de la Creuse)
- FDAAPPMA 87 (Fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection des milieux aquatiques du département de la Haute-Vienne)
- Fédération régionale des coopératives agricoles du Limousin
- FOGEFOR (Formation à la gestion forestière du Limousin)
- FRANCE DOUGLAS
- FREDON Limousin (Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles du Limousin)
- Gestionnaires forestiers professionnels :
 - ANNE Karine
 - DE GOURNAY Alice
 - KREUSLER Hans
 - MONTAGNE Pascal
 - POTTIER Yvon
 - ROGER Étienne
 - THOMAS Gaspard
- Maison de l'eau et de la pêche de la Corrèze
- ONEMA Creuse (office national de l'eau et des milieux aquatiques - service départemental de la Creuse)
- ONEMA Haute-Vienne (office national de l'eau et des milieux aquatiques - service départemental de la Haute-Vienne)
- Parc naturel régional Périgord-Limousin
- Pays de Guéret
- Pays de l'Occitane et des monts d'Ambazac
- PEFC (programme de reconnaissance des certifications forestières ou « Plan European Forest Certification » devenu « Program for the Endorsement of Forest Certification schemes »)
- Pro Silva France
- Syndicat départemental de la propriété privée rurale de la Corrèze
- Syndicat départemental de la propriété privée rurale de la Creuse
- Syndicat départemental de la propriété privée rurale de la Haute-Vienne
- Techniciens forestiers :
 - Cabinet BOUTHILLON Christian
 - Cabinet GOLUCKI-NADALON
 - Cabinet JARDON Olivier
- UNISYLVA

Imprimé en juillet 2014 sur papier certifié PEFC™ (issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées) par l'imprimerie Lachaise.

Mise en page : Plume Pudding.

Crédits photos complémentaires : Sébastien Versanne-Janodet (couverture), Fotolia (pages 4, 8, 16, 27, 31, 33).

